

## Nos produits – substances contenues et dispositions légales

L'utilisation de substances dangereuses est soumise à des lois et des restrictions internationales de plus en plus sévères.

Au moment du bouclage éditorial :

Les produits de notre catalogue sont (entre autres) conformes aux exigences légales suivantes :

- REACH – Regulation No 1907/2006/EC
- RoHS – Directive 2011/65/EU
- Règlementation No 1005/2009/EC concernant les substances appauvrissant la couche d'ozone

### REACH :

Le règlement N° 1907/2006/CE est le standard de l'Union Européenne pour l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques (en anglais REACH). Le but de ce règlement est d'assurer le maximum de protection pour la santé de l'être humain et pour l'environnement.

Le LAPP vend ses produits conformément aux réglementations édictées par REACH. Les exigences suivantes sont donc très importantes :

1. Obligation d'information de la part du fabricant et de l'importateur pour des produits dont l'un des matériaux serait inscrit sur la « liste candidate », lorsque la concentration excède 0,1% de la masse du produit.
2. Obligation de se soumettre aux différentes réglementations en vigueur, avoir les autorisations adéquates, listées dans l'annexe XIV
3. Respecter les restrictions de construction, les limites de commercialisation et d'utilisation telles qu'elles sont décrites dans l'annexe XVII.

Le LAPP s'est depuis très longtemps impliqué pour que la sécurité et la défense de l'environnement deviennent des sujets importants. Notre but est de réussir à mettre en œuvre les règlements REACH en évitant d'utiliser des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) dans nos produits, ou de les remplacer si possible par des substances non dangereuses.

Pour ce faire, nous regardons de très près les changements de la Liste Candidate, dans laquelle l'Agence européenne des produits Chimiques (ECHA) liste les substances dangereuses. Nous évaluons ainsi nos produits de manière continue et mettons en place toutes les mesures nécessaires. Nous suivons pour nos matériaux toutes les réglementations édictées dans l'Annexe XIV, de même que nous respectons les restrictions de fabrication, les limites de commercialisation et d'utilisation décrites dans l'Annexe XVII.

### RoHS :

La directive RoHS II (directive 2011/65/UE) a étendu le champ d'application précédent et a introduit la nouvelle catégorie 11 qui couvre tous les "autres EEE non couverts par l'une des catégories [précédentes]". La directive européenne 2015/863/UE a ajouté quatre substances supplémentaires à l'annexe II de la directive RoHS, qui sont entrées en vigueur le 19 juillet 2019. Cependant, les nouvelles substances étaient déjà connues de la liste des candidats à REACH.

Ainsi, au moment de l'édition de ce catalogue, s'applique ce qui suit :

Tous les produits du catalogue principal du groupe Lapp sont conformes avec les restrictions sur les substances et les valeurs seuils correspondantes de RoHS II (directive 2011/65/UE) et son amendement 2015/863/UE, à l'exception des exemptions prévues à l'annexe III de la présente directive. LAPP certifie la "conformité RoHS" des EEE couverts par la directive avec une La déclaration de conformité CE spécifique à chaque produit et l'application du marquage CE.

## Directive DEEE 2012/19/EU

La directive DEEE régit l'élimination et le recyclage des déchets électriques et les biens électroniques. Dans notre gamme de produits, certains produits tombent dans la catégorie des outils et équipements électriques et électroniques ainsi que des dispositifs passifs de différentes catégories. Des informations complémentaires sont

disponibles sur sur la page de chaque produit ou par l'intermédiaire de vos interlocuteurs commerciaux directs.

Les numéros d'article/enregistrement peuvent être modifiés en raison de changement dans la portée de la directive DEEE après l'impression de ce catalogue.

### En règle générale:

Toutes les informations sont fournies au mieux de nos connaissances et de nos convictions. Les informations fournies représentent l'état actuel de la technique. Ceci est assuré par des tests aléatoires continus de nos produits.

Étant donné le grand nombre de nos produits, une vérification complète sans exception n'est pas possible. Par conséquent, les spécifications ci-dessus ne constituent pas une garantie d'application au sens juridique ou de garantie.

Pour plus d'informations, nous vous recommandons de visiter notre site web [www.lappgroup.com/rohs-reach](http://www.lappgroup.com/rohs-reach). Veuillez prendre contact avec notre service commercial compétent pour les informations ou déclarations spécifiques sur les substances.

## Directive 2006/66/EC sur les batteries et accumulateurs ainsi que sur les déchets qui en découlent

Cette directive et la loi nationale qui en résulte (par exemple the German batteries Act BattG) stipulent l'obligation de l'enregistrement et le retour des batteries. Certains produits de ce catalogue contiennent des

batteries qui peuvent être recyclés aux points de collectes désignés pour batteries usagées. Des informations supplémentaires sont disponibles sur les pages produits correspondantes ou auprès de votre contact commercial.